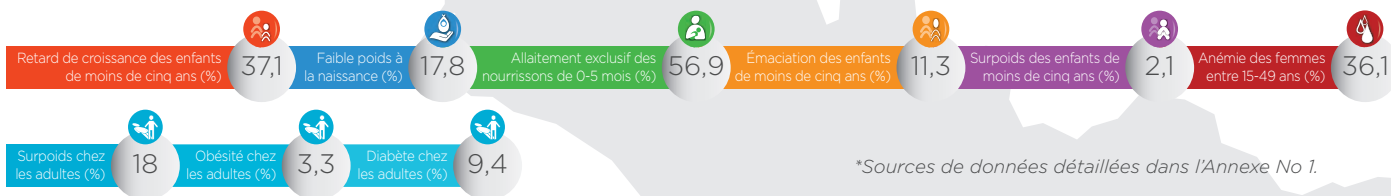


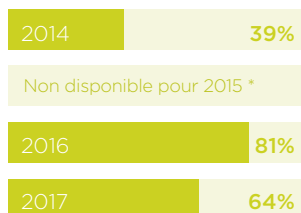


Date d'adhésion : mai 2011
Population : 28,66 millions

Népal



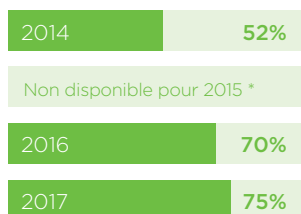
Transformations institutionnelles en 2016-2017



Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

En 2012, le gouvernement du Népal a formé le Comité national de coordination de la nutrition et de la sécurité alimentaire, présidé par l'honorable membre de la Commission nationale de planification (NPC). Les principales responsabilités de ce comité comprennent l'élaboration d'une stratégie et d'un plan nationaux sous la direction poli-

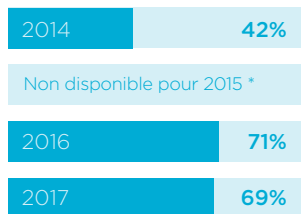
tique et orientation du Comité de la Nutrition et de l'Alimentation de haut niveau (HL-NFSSC) et fournit des conseils aux comités infranationaux. La participation des organisations de la société civile au plaidoyer a été limitée au niveau national. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'engagement du secteur privé dans la nutrition.



Garantir un cadre politique et juridique cohérent

La malnutrition est intégrée à la Politique nationale de santé 2014, le Plan périodique du gouvernement (2016-2018) et la Stratégie nationale du secteur de la santé (2015-2020). Le pays dispose de la loi de 1997 sur les aliments, le règlement de 1970 sur les aliments, la loi de 1998 sur le sel iodé, la loi de 1992 sur les aliments, la loi sur les substituts du lait maternel, le Règlement sur les subs-

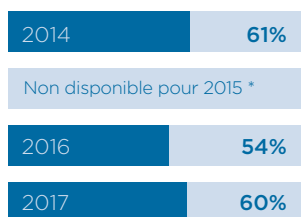
tituts du lait maternel de 1994 et le Règlement de 1963 sur l'allaitement maternel. En 2016, le gouvernement a élaboré un cadre d'établissement des coûts intitulé «Établissement des coûts des instruments d'égalité des sexes au Népal», qui est en cours de mise en œuvre. La campagne de sensibilisation publique Golden 1,000 Days s'est poursuivie tout au long de l'année 2016.



Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun

Le Plan de nutrition multisectoriel (PSNM) 2013-2017 est le document général qui couvre la plupart des politiques et réglementations multisectorielles pertinentes pour la nutrition. Un suivi conjoint par les ministères techniques sectoriels a été mené aux niveaux central et des districts, mais il doit être renforcé. Le système de rapports

réguliers est en place, en utilisant un système d'information de gestion au niveau national et sous-national. Dans le cadre des efforts de décentralisation, des comités directeurs de la nutrition et de la sécurité alimentaire ont été mis en place au niveau du district, du comité de développement villageois et des municipalités.



Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

Un système de suivi financier est en place. Le NPC plaide également pour un système de codage du budget nutritionnel, qui facilitera le suivi des allocations budgétaires pour la nutrition. Une méthode d'évaluation des coûts est en place au Ministère de la santé, qui permet d'évaluer la situation

financière des interventions spécifiques à la nutrition (TABUCS: Système de comptabilité des transactions et de contrôle budgétaire). Un outil commun est utilisé pour préparer le programme et budget annuel (LMBIS: Système d'information sur le budget du ministère de tutelle).



PRIORITÉS 2017-2018

- Formuler, approuver et lancer le PSNM II;
- Créer des directives de mise en œuvre pour le PSNM II (2018-2022);
- Renforcer la capacité des organes locaux de la nouvelle structure fédérale à mettre en œuvre le PSNM II;
- Réviser la politique et la stratégie nationales de 2004 en matière de nutrition pour assurer l'alignement avec la nouvelle structure fédérale du gouvernement du Népal et du PSNM II;
- Organiser une réunion d'examen annuel conjoint de la nutrition au niveau national en décembre 2017.